Commune de Grandvillard
Adaptation du plan d'aménagement local (PAL) suite à son approbation partielle du 3 septembre 2021

Plan des modifications principales

Dossier final d'approbation

Echelle 1:2'000

27 mai 2022

Mandat : 2121 / st
Conteneur de carte : 0_2121_Grandvillard_PAL_adaec.arpx
Document : 2121_3_PAZ_Modifs_Grandvillard_adaec.pdf
Format : 63 × 60

ARCHAM ET PARTENAIRES SA
Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90
info@archam.ch, www.archam.ch

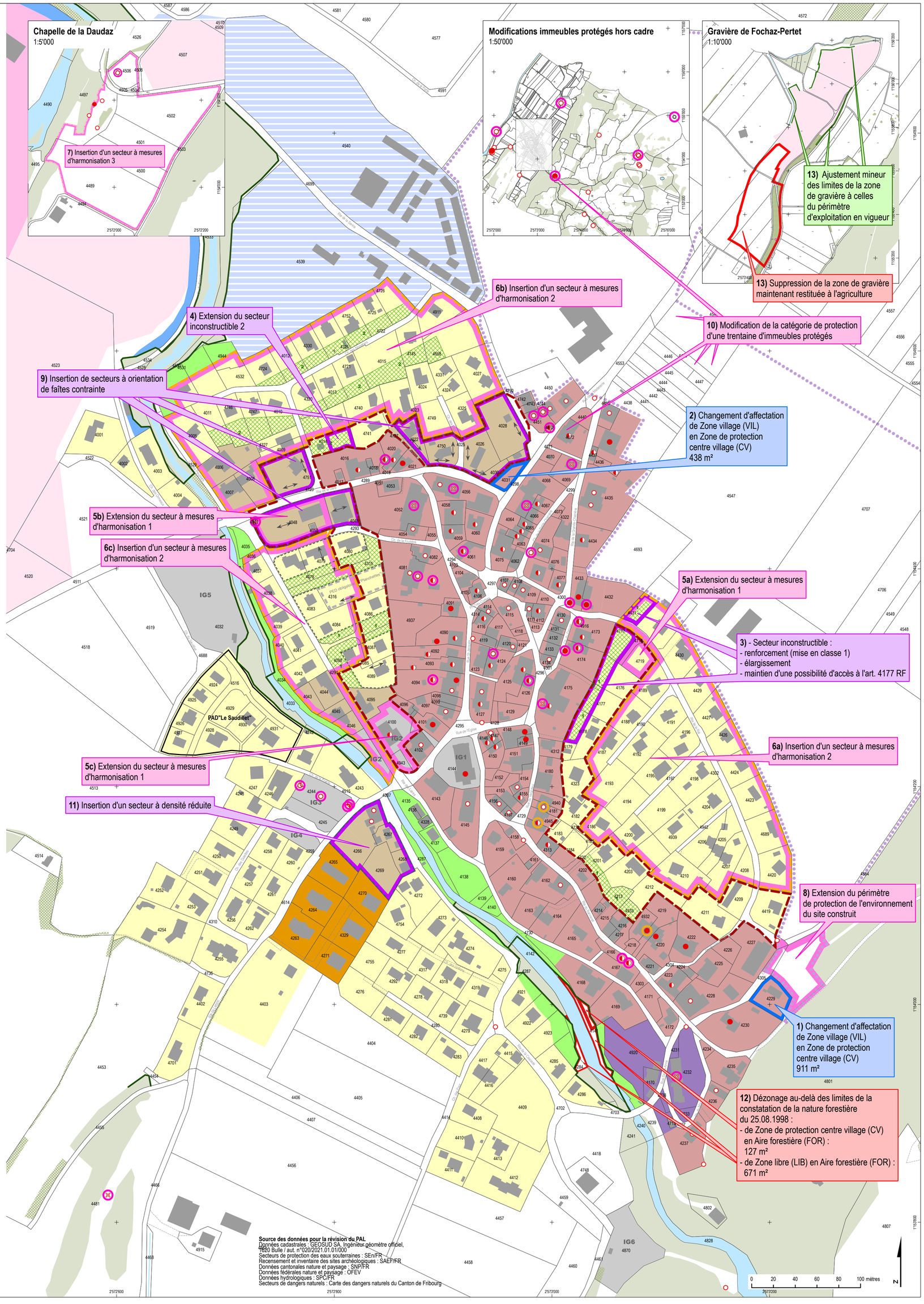

Légende

Zones d'affectation

Zones à bâtir

- Zone de protection centre village (CV)
- Zone village (VIL)
- Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
- Zone résidentielle faible densité (RFD)
- Zone d'activités Scierie (ACT-Sci)
- IG2 Zone d'intérêt général (IG)
- Zone libre (LIB)
- Zone de gravière : traitement des matériaux (GRAVT)
- Zone de gravière : extraction des matériaux (GRAVE)

Zones de protection

- Zone de protection des cours d'eau (PCEau)

Modifications

- Changement d'affectation
- Dézonage en zone agricole ou en aire forestière
- Insertion/extension de secteur à mesures d'harmonisation
- Insertion/extension d'autres secteurs superposés
- Correction de la catégorie de protection d'un immeuble protégé
- Suppression de protection d'immeuble
- Correction de la position de l'indication d'un immeuble protégé
- Ajustement mineur des limites de la zone de gravière

Eléments superposés

Secteurs superposés

- Secteur des activités de l'armée
- Plan d'aménagement de détail (PAD) en vigueur
- Secteur à densité réduite
- Secteur inconstructible
- Secteur à mesures d'harmonisation 1
- Secteur à mesures d'harmonisation 2
- Secteur à mesures d'harmonisation 3
- Secteur à orientation des faîtes contrainte

Périmètres superposés

- Périmètre de permis pour l'équipement de détail (PED) obligatoire
- Périmètre de protection de l'environnement du site construit

Eléments protégés superposés

- Immeuble protégé, catégorie 1
- Immeuble protégé, catégorie 2
- Immeuble protégé, catégorie 3

Autres éléments

- Bâtiment
- Servitude ou chemin/accès non cadastré
- Cours d'eau à ciel ouvert
- Aire forestière
- Boisement hors aire forestière (haie, bosquet)
- Constatation de la nature forestière du 25.08.1998